

Le PAPAG*, une opportunité pour un écoquartier



Aménagement de l'écoquartier de Bletterans – BE « Urbicand »

La parole à S. Lamberger, Maire de Bletterans

« Il ne faut plus faire des aménagements du passé mais plutôt anticiper les évolutions de la société pour être attractif.

Grâce à l'État et au Pays Lédonien qui nous ont apporté ingénierie et financement, nous n'avons pas rencontré de grosses difficultés dans ce projet ».

Les bénéfices du projet souhaités

- Revitaliser le bourg ;
- Favoriser la mixité intergénérationnelle ;
- Offrir un cadre de vie plus apaisé.

Un subventionnement de l'État et de la Région

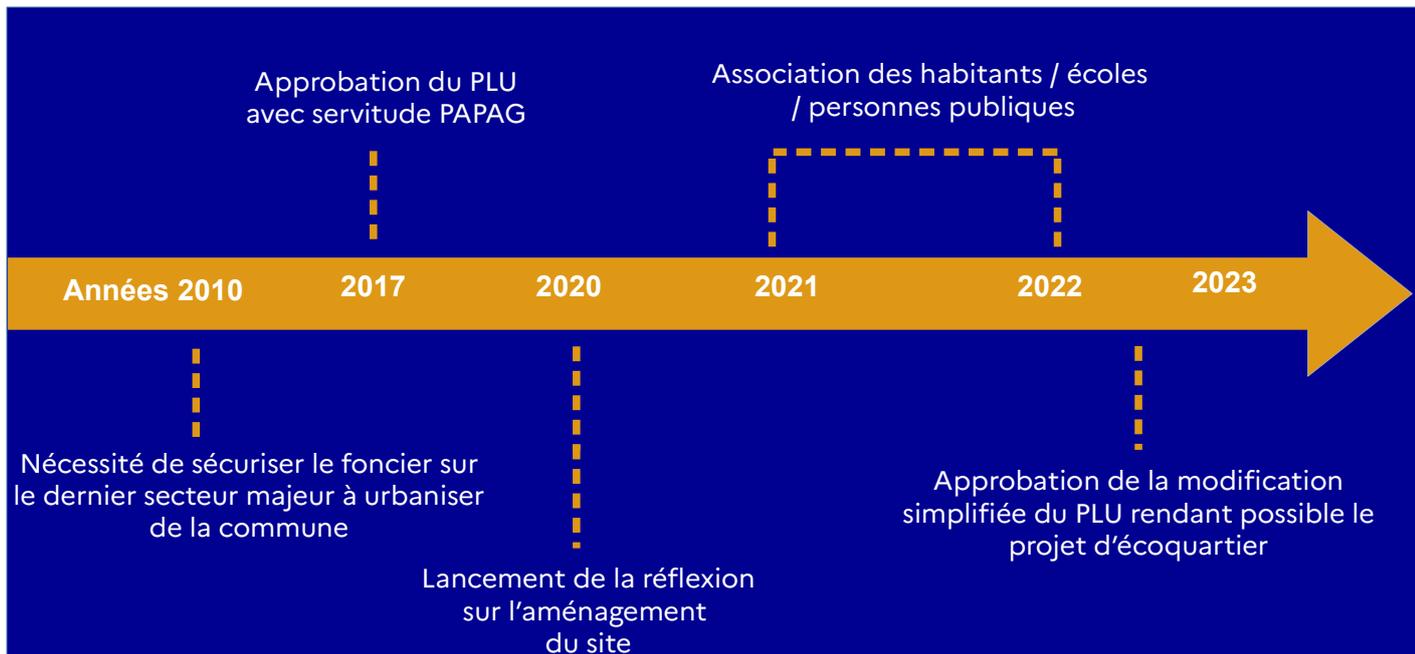
L'État, pour soutenir le projet, a versé une dotation générale de décentralisation d'un montant de 35920 €, en 2021. Ainsi, 80 % des études ont été subventionnées, soit le montant maximal pouvant être accordé. La Région a également contribué via le fond C2R (Centralité Rurales en Région) pour les études techniques.

Une question de concertation

La collectivité a organisé des ateliers participatifs pour prendre en compte les avis des habitants et du monde associatif, afin qu'ils s'approprient le projet.

Les écoles de la ville ont également contribué à la réflexion en réalisant une maquette / fresque. Les personnes publiques (État, Département, Pays Lédonien...) ont été associées à diverses réunions de travail.

*périmètre d'attente de projet d'aménagement global
Lien vers internet CEREMA



Des outils de planification au service du projet

A proximité de l'hyper-centre de la commune, les élus ont la volonté d'aménager 5 hectares de terrain. Aussi, ils souhaitent accueillir une nouvelle population, notamment plus jeune, mais aussi plus âgée afin de rapprocher les anciennes générations résidant sur l'intercommunalité des services de la ville centre. La municipalité veut offrir de nouveaux types de logement (T1, studio, colocation), afin de favoriser la mixité intergénérationnelle. La Mairie a également pour objectif de développer un nouveau quartier apaisé et plus durable en favorisant les mobilités douces mais aussi des constructions plus respectueuses de l'environnement afin de contribuer à l'adaptation au changement climatique.

La collectivité ne maîtrisant pas l'ensemble du foncier, elle a instauré une servitude PAPAG (périmètre d'attente de projet d'aménagement global) au sein de son PLU, afin de bloquer le foncier pendant 5 ans, le temps que celle-ci élabore son projet. Une fois ce dernier abouti, les élus le traduiront dans leur document d'urbanisme pour instaurer une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sectorielle définissant les grands principes d'aménagement de l'écoquartier.

L'approbation de la modification simplifiée du PLU est attendue pour fin 2022 permettant de rentrer en phase opérationnelle, c'est à dire dans la construction du nouveau quartier. Un phasage est prévu (4 tranches), en commençant par les secteurs les plus proches du centre-bourg. Le recours à des promoteurs est prévu.